INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ASSET MANAGEMENT BY LYXOR
SOCIETE GENERALE GROUP

LYXOR UCITS ETF FTSE 100 - Monthly Hedged C-EUR (le "Fonds")

ISIN: FR0013186574 - Compartiment de la société d'investissement MULTI UNITS FRANCE (la "Société") domiciliée en France.
Géré par Lyxor International Asset Management ("LIAM")

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif d'investissement est de répliquer l'évolution à la hausse comme à la baisse de l'indice FTSE 100 Total Return (code Bloomberg : TUKXG) (l'« Indice de Référence »), représentatif des 100 plus grandes sociétés britanniques en termes de capitalisation bousière.
Le Fonds aura aussi recours à une stratégie de couverture de change mensuelle, afin de réduire l'impact de l'évolution du cours de change Euro (EUR) contre la devise de l'Indice de Référence libellé en Livre sterling (GBP) spécifique à la classe de parts Monthly Hedged C-EUR.
Le niveau anticipé d'écart de suivi ("tracking error") ex-post dans des conditions de marché normales est de 0.05%.
Le Fonds vise à atteindre son objectif via une réplication indirecte, à savoir en concluant un ou plusieurs contrats d'échange de gré à gré (instruments financiers à terme, « IFT »).
Le Fonds pourra investir dans un portefeuille diversifié d'actions internationales, dont la performance sera échangée contre celle de l'Indice de Référence par le biais d'IFT. La composition actualisée du portefeuille de titres détenu par le Fonds est mentionnée sur le site www.lyxoretf.com.
En outre la valeur liquidative indicative figure sur les pages Reuters et Bloomberg du Fonds et peut également être mentionnée sur les sites internet des places de cotation du Fonds.

La devise de l'action est l'Euro (EUR).

- **Instruments financiers investis :** IFT, actions internationales, OPCVM, autres instruments financiers.
- **Période d'investissement recommandée :** ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un intervalle de temps inférieur à 5 ans.
- **Classification:** Actions des pays de l'Union européenne.
- **Politique de dividendes :** les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.
- **Valeur liquidative :** quotidienne sous réserve que les marchés de cotation soient ouverts et que la couverture des ordres soit rendue possible.
- **Rachats :** les investisseurs peuvent racheter leurs actions sur le marché primaire chaque jour de l'évaluation avant 17:00 CET et vendre leurs actions sur le marché secondaire à n'importe quel moment pendant les heures d'ouverture des places où le Fonds est coté.

Profil de risque et de rendement



La catégorie de risque et de rendement donnée ci-dessus repose sur la performance historique des actifs composant le fonds ou de son indice de référence Ainsi, cette estimation du risque peut ne pas être un indicateur fiable du risque futur, et elle pourrait évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse ne signifie pas un investissement sans risque.Le Fonds a été classé en catégorie 6.Le Fonds a été classé en catégorie 6 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence. La catégorie 6 indique qu'il est possible de subir une perte importante de votre capital dans des conditions normales de marché, la valeur de votre investissement pouvant varier chaque jour fortement et assez rapidement, à la hausse comme à la baisse.
Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur indiqué ci-dessus et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds et que le Fonds est autorisé à faire figurer dans ce document (pour plus d'informations sur les risques, se référer à la section Profil de risque du prospectus):

- **Risque de contrepartie :** le Fonds est exposé au risque de faillite ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un accord ou une transaction. Conformément à la règlementation OPCVM, ce risque ne peut excéder 10 % du total des actifs du Fonds, pour une contrepartie donnée.
- **Risque lié à l'utilisation des IFT :** afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Fonds a recours à des Instruments Financiers à terme ("IFT") négociés de gré à gré lui permettant d'atteindre la performance de l'Indice de Référence. Ces IFT peuvent être affectés par différents types de risques tels que des modifications de la loi et/ou de la règlementation, y compris fiscale.

Frais

Les frais que vous payez permettent de couvrir les coûts de gestion du Fonds, y compris les coûts de promotion et de distribution. Ces frais diminuent la performance potentielle de votre investissement.

Pour plus d'informations concernant les frais, veuillez vous référer à la section Frais du prospectus du Fonds, disponible à l'adresse **www.lyxoretf.com.**

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée applicables sur le marché primaire uniquement :	Au maximum le plus élevé entre **(i) 50 000** euros par demande de souscription et **(ii) 5** % de la valeur d'actif net par action multipliée par le nombre actions souscrites.
Frais de sortie applicables sur le marché primaire uniquement :	Au maximum le plus élevé entre **(i) 50 000** euros par demande de rachat et **(ii) 5** % de la valeur d'actif net par action multipliée par le nombre actions rachetées.
Le Sur le marché primaire, le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut demander à son conseiller financier ou à son distributeur le montant exact des frais d'entrée et de sortie.**Lors d'un investissement via une bourse où le Fonds est coté, aucun frais d'entrée / de sortie ne s'applique, mais d'éventuelles commissions de courtage peuvent être appliquées.**	
Frais prélevés par le Fonds sur une année.	
Frais courant :	0,30 %.
Le pourcentage de frais courants indiqué ici est une estimation des frais TTC (le cas échéant) que l'OPCVM supportera pour l'exercice à venir. Il ne comprend ni les commissions de performance ni les frais de transactions, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre organisme de gestion collective.	
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances particulières	
Commission de performance :	Néant.

Performances passées

Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures.
La performance est indiquée en Euro (EUR), nette de tous les frais à la charge du Fonds.
Le Fonds a été créé le 30 juin 2016.

PERFORMANCE ANNUELLE DE LYXOR UCITS ETF FTSE 100 - Monthly Hedged C-EUR (en %)

- Les données sont insuffisantes pour fournir à l'investisseur une indication pertinente de la performance passée du Fonds -

Informations pratiques

- **Dépositaire :** Société Générale.
- **Fiscalité :** la législation fiscale applicable dans l'Etat membre où le Fonds est domicilié peut affecter les investisseurs.
- **Informations supplémentaires :** le prospectus, la valeur liquidative et autres informations concernant les catégories d'actions (le cas échéant), sont disponibles à l'adresse **www.lyxoretf.com.**

Le Prospectus, ainsi que les derniers rapports annuels et semestriels du Fonds, sont disponibles en français, gratuitement et sur demande, auprès de LIAM, Service Clients, 17, Cours Valmy, Tours Société Générale 92800 Puteaux, FRANCE.
La responsabilité de LIAM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.
Le prospectus et les rapports périodiques sont établis pour l'ensemble du Fonds Ombrelle. L'actif et le passif des différents compartiments du Fonds ombrelle sont ségrégués en vertu de la loi qui lui est applicable. Les règles de conversion de parts entre compartiments sont détaillées (le cas échéant) dans le prospectus du Fonds ombrelle.
LIAM et le Fonds sont agréés en France et règlementés par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur présentées ici sont exactes et à jour au 30 juin 2016.